

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 30 Mars 1914

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1913

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1914

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ROSTAND (Alexis), C. ✱, *Président*.
ULLMANN (Émile), O. ✱, *Vice-Président Directeur*.
BOYER (Paul), ✱, *Administrateur Directeur*.
CAMBEFORT (Charles), administrateur de la Compagnie Générale des Eaux, de la Compagnie des Messageries Maritimes, etc.
DE FISCHER (Albert).
ROSTAND (Jules), président de la Compagnie Générale Française de Tramways, président de la Compagnie des Compteurs et Matériel d'Usines à gaz, etc.
BECHMANN (Alfred), de la Maison Heine et C^{ie}, banquiers.
CARRABY (Calixte), ✱.
CHARLES-ROUX (Jules), C. ✱, vice-président de la Compagnie Universelle du Canal de Suez, président de la Compagnie Générale Transatlantique, etc.
JAMESON (Robert), de la Maison Hottinguer et C^{ie}, banquiers.
KRANTZ (Camille), O. ✱, président de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, etc.
VACHERIE (Alexandre), O. ✱, administrateur de la Société du Gaz de Paris, etc.

Comité
de
Direction.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. ROBERT (Gustave), vice-président de la Compagnie d'Assurances la Foncière-Transports, *Président*.
DIETERLEN (Philippe), administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de Smyrne-Cassaba.
MARQUANT (Auguste), ✱.

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. BOURGOIS (Alfred), ✱, ancien receveur-percepteur des Finances à Paris.
DIETERLEN (Philippe), membre de la Commission permanente de Contrôle du Comptoir National d'Escompte.
GIRAUD (Joseph), O. ✱, secrétaire général honoraire de la Banque de France.

DIRECTION

M. ULLMANN (Émile), O. ✱, *Vice-Président Directeur*. | M. BOYER (Paul), ✱, *Administrateur Directeur*.

M. LEWANDOWSKI (Maurice), ✱, *Sous-Directeur*. | M. VOILLEMOT (Louis), *Sous-Directeur*.
M. RIBERETTE (Alfred), ✱, *Sous-Directeur*. | M. LLEWELLYN (Edgar), *Sous-Directeur*.
M. RITZ (Eugène), *Sous-Directeur*.

M. DESHAYES (Armand), *Inspecteur général*. | M. LABROUSSE (Georges), *Secrétaire général*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.			
ALLAIN, ✱.	DENANT, ✱.	HEUZEY.	PINGAULT, ✱.
BARBET-MASSIN.	DESÉGLISE.	KLOTZ, ✱.	POULENC, ✱.
BARBIER.	DIOR, ✱.	LAGUIONIE, O. ✱.	POUPINEL, O. ✱.
BESSIÈRE.	DOMANGE, O. ✱.	LAMBERT, ✱.	RADIUS, ✱.
BONNARD (DE), ✱.	DRESSOIR, O. ✱.	LAURENT, O. ✱.	ROBERT-DEGASCHES.
BRESSON.	FOULD.	LAYÜS, C. ✱.	SAILLARD.
CHAPUIS, O. ✱.	FOURÉ, O. ✱.	LECLERC.	SAINT.
CHAUTARD.	GERMAIN, ✱.	LEGRAND, C. ✱.	SALMON, ✱.
CLAUDON.	GILLAN.	LE MARCHAND.	SAUVELET, ✱.
CLERMONT (DE), ✱.	GUARY-LORILLEUX, ✱.	LEMOINE.	SCIAMA, O. ✱.
COLAS, O. ✱.	GUY, ✱.	LOVENBACH.	SOHIER, O. ✱.
COLLIN, ✱.	HAMELLE, O. ✱.	LYON, O. ✱.	TEISSIER, ✱.
COUVREUR.	HAYEM, O. ✱.	NOZAL, ✱.	URION.
CRÉTENIER, O. ✱.	HETZEL, O. ✱.	PANHARD, ✱.	VILMORIN (PH. DE), ✱.
DARRASSE.	HEUGEL, O. ✱.	PINARD, C. ✱.	VOELCKEL, O. ✱.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 30 Mars 1914

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1913

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS

Rue Bergère, 20

1914

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires

du 30 Mars 1914

MESSIEURS,

Après la guerre balkanique, survenue pendant les derniers mois de 1912, qui avait déterminé la situation troublée dans laquelle prenait fin l'exercice précédent, il était permis d'espérer que la Conférence de Londres amènerait une période d'apaisement et un réveil des affaires si éprouvées par les événements d'Orient.

Malheureusement, l'accalmie qui a marqué le commencement de 1913 n'a pas été de longue durée. La reprise des hostilités en février, suivie d'une paix éphémère dont les bases ont été détruites par la seconde guerre balkanique, a produit un malaise qui a pesé sur tous les marchés et que la paix définitive conclue en août à Bucarest n'a pu entièrement dissiper.

Ce malaise s'est accentué par l'accroissement des armements dont d'autres pays ont pris l'initiative et qui ont nécessité, en France, un surcroît de charges militaires. En même temps, la discussion d'un remaniement profond dans le régime fiscal de notre pays n'a pas cessé d'inquiéter le public.

Dans ces conditions, les opérations financières et les transactions de Bourse ont forcément subi une influence déprimante. Les émissions et les placements de valeurs étrangères ont été peu nombreux. Les emprunts de liquidation des dépenses occasionnées par les guerres d'Orient ont dû être ajournés. Les cours d'un grand nombre de valeurs ont subi un recul marqué.

D'autre part, le loyer de l'argent s'est maintenu pendant toute l'année à un niveau élevé. Le taux de l'escompte de la Banque de France est resté stationnaire à 4 0/0 pendant tout l'exercice 1913, fait qui ne s'était pas produit depuis plus de 30 ans.

Cependant le mouvement du Commerce et de l'Industrie — comme vous le constaterez par les comparaisons que vous trouverez plus loin — ne paraît pas avoir subi de ralentissement, sauf pendant les derniers mois de l'année. Tout en maintenant notre trésorerie constamment liquide, nous avons pu employer nos disponibilités d'une manière rémunératrice. Le développement des affaires professionnelles est venu compenser ainsi la diminution des opérations financières.

Nous sommes heureux de pouvoir vous soumettre des résultats légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent, et nous vous proposons le maintien du dividende à Fr. 40, chiffre auquel nous l'avons porté pour la première fois l'année dernière.

En constatant ces résultats, nous nous plaçons à rappeler qu'ils sont dus aux efforts que, pendant une longue période d'années, nous n'avons cessé de faire pour étendre notre réseau d'Agences et pour atteindre une clientèle de plus en plus nombreuse, ainsi qu'à notre souci constant de la satisfaire en mettant à sa disposition, même dans les temps troublés, les facilités sur lesquelles le Commerce et l'Industrie sont en droit de compter.

L'activité que nous avons déployée à la recherche des affaires professionnelles de Banque qui — encore plus que pendant les exercices précédents — ont constitué l'élément prépondérant de nos bénéfices, se manifeste dans tous les chapitres de nos opérations, et nous constatons que la concurrence croissante des nouvelles Banques françaises et étrangères, que nous vous avons déjà signalée, ne parvient pas à détacher une clientèle fidèle, assurée de trouver toujours auprès de nous un concours efficace.

Le **total du Bilan** atteint, au 31 décembre 1913, le chiffre de :

	1 milliard 876 millions	
contre 1	— 777 —	fin 1912
et 1	— 661 —	fin 1911

Dans ce chiffre, l'ensemble des dépôts qui nous sont confiés et qui figurent dans nos **Comptes de Chèques et d'Escompte, Comptes courants**

créditeurs et Bons à échéance fixe, entre, fin 1913, pour une somme de :

	1 milliard 414 millions	
contre 1	— 306 —	fin 1912
et 1	— 245 —	fin 1911,

marquant une progression de 108 millions sur l'année précédente et de 169 millions sur 1911.

Les **Comptes de Chèques et d'Escompte**, dans lesquels se concentrent les transactions journalières de notre clientèle commerciale, présentent le mouvement suivant :

	ENTRÉE	SORTIE
En 1913 :	13 milliards 699 millions,	13 milliards 4 millions,
— 1912 :	13 — 333 —	12 — 688 —
— 1911 :	11 — 508 —	10 — 844 —

La comparaison des règlements par **Caisse** fait ressortir :

	ENTRÉE	SORTIE
En 1913 :	46 milliards 295 millions,	46 milliards 206 millions,
— 1912 :	45 — 484 —	45 — 398 —
— 1911 :	38 — 415 —	38 — 314 —

Les entrées en **Portefeuille** se sont élevées à :

	21 milliards 22 millions en 1913,
	19 — 991 — 1912,
	18 — 617 — 1911.

Ces chiffres comprennent non seulement nos escomptes commerciaux, mais aussi les remises qui nous sont adressées par des correspondants, banques et banquiers français et étrangers. Nous croyons intéressant d'ajouter que le montant des effets de commerce escomptés à notre clientèle, tant à Paris qu'en province, est en augmentation sensible sur l'année précédente. Il est permis d'en conclure que la dépression qui s'est produite dans les affaires financières et de Bourse n'a pas déterminé, jusque vers la fin de l'année 1913, un fléchissement du mouvement commercial et industriel en France. La récolte a été moyenne dans son ensemble. Les statistiques du commerce extérieur et des recettes des chemins de fer ont été favorables. La situation saine de notre pays se reflète d'une manière

heureuse pour nous dans la proportion minimale — par rapport à nos transactions — des créances tombées en souffrance. Ces créances ont été amorties en totalité, suivant les règles constantes de notre gestion.

Nous avons ouvert, en 1913, des agences et bureaux :

A Paris : boulevard Raspail et rue de Belleville.

En province : à Annonay, Lorient, Menton, Pertuis, Château-d'Oléron, Autun, Honfleur, Montbrison, Redon, Deauville.

Nos agences anciennes dans Paris, dans la banlieue et dans les départements ont continué à progresser et à apporter une part intéressante dans les bénéfices de la collectivité.

Les résultats obtenus par nos agences d'Angleterre et de Belgique sont pleinement satisfaisants.

Parmi nos établissements hors d'Europe, ceux de Bombay, d'Australie, de Tunisie et d'Égypte fonctionnent de la manière la plus régulière, en utilisant avantageusement les capitaux que nous mettons à leur disposition et en rendant d'importants services aux intérêts français engagés dans ces pays.

Les sept agences que nous avons établies depuis de longues années à Madagascar y ont organisé le service de banque et les rapports avec la Métropole dans des conditions qui répondent aux besoins du commerce de la Grande Ile. Ces établissements produisent, depuis quelques années, des résultats qui sont la juste récompense de nos sacrifices d'autrefois. La création d'une banque d'émission dans cette colonie demeure toujours en suspens.

Comme nous l'avons exposé, les circonstances qui ont prévalu pendant toute l'année ont été peu favorables aux émissions.

Les placements de valeurs étrangères surtout ont été peu nombreux et ont porté seulement sur des titres qui ne pouvaient être atteints par les événements d'Orient.

Parmi les placements de cette nature auxquels nous avons participé, nous citerons les Bons 5 0/0 du Gouvernement Japonais, émis par MM. de Rothschild frères, l'Emprunt Suédois 4 1/2 0/0, les obligations 4 1/2 0/0

des Chemins de fer Russes jouissant de la garantie du Gouvernement Impérial (Embranchements, Mer Noire, Semiretchinsk, Koltchouguino), les obligations des Forges et Aciéries du Donetz, les obligations du Crédit Foncier Égyptien.

Nous avons pris également part, avec tous les grands Établissements groupés par la Banque de l'Indo-Chine, à l'Emprunt Chinois 5 0/0 de Réorganisation contracté de concert par la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie et le Japon — opération qui a permis à la Chine d'avancer dans la voie du rétablissement de l'ordre. La garantie, basée sur la réforme de la gabelle du sel, fonctionne — après les difficultés du début — dans des conditions satisfaisantes.

Pour permettre au Gouvernement Mexicain de surmonter les difficultés financières résultant d'un état d'agitation prolongée, les Banques et Banquiers français, anglais, allemands et américains contractants d'anciens Emprunts se sont groupés en vue de l'émission d'une série de Bons 6 0/0 remboursables en dix ans et garantis par les recettes des Douanes. En raison des intérêts français engagés dans ce pays, nous n'avons pas cru devoir refuser notre concours à cette opération.

Malheureusement, la situation politique du Mexique s'est aggravée; mais nous comptons sur l'intervention des Gouvernements de toutes les nations intéressées pour rappeler cet État au respect des garanties stipulées au profit de ses créanciers.

Les entreprises françaises qui se sont adressées à nous pour les capitaux nécessaires à leur développement ont été nombreuses. Suivant nos traditions, nous ne leur avons pas marchandé notre concours le plus complet.

C'est ainsi que nous nous sommes occupés, soit seuls, soit conjointement avec d'autres Établissements, des principales opérations qui ont été présentées au public.

Nous avons notamment pris une part importante dans le placement d'une nouvelle série de 200.000 obligations 4 0/0 des Chemins de fer de l'État français, dans l'Emprunt 3 1/2 0/0 de la Colonie de l'Indo-Chine, dans l'émission de 300.000 obligations 4 0/0 du Crédit Foncier de France.

Au nombre des valeurs industrielles, nous mentionnerons les obligations de l'Énergie Électrique du Littoral Méditerranéen, de la Compagnie

Générale des Omnibus de Paris, du Chemin de fer Électrique Souterrain Nord-Sud de Paris, de la Compagnie Française pour l'exploitation des Procédés Thomson-Houston, de la Compagnie des Messageries Maritimes, de la Compagnie Centrale d'Énergie Électrique, de la Société anonyme des Ateliers et Chantiers de la Loire, de la Compagnie Parisienne de Distribution d'Électricité, de la Compagnie du Gaz de Lyon, de la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, de la Compagnie Lyonnaise de Navigation et Remorquage, etc.

Nous avons prêté notre concours à l'augmentation du capital des Tréfileries et Laminoirs du Havre, de la Société anonyme des Mines et Fonderies de Pontgibaud, de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice (Gaz de la Banlieue), de la Compagnie Générale des Omnibus de Paris.

Au cours de cette année, nous avons pris part, pour des montants d'ailleurs modérés, à des négociations de Bons du Trésor des Pays balkaniques. Ces opérations ont été traitées en conformité de la politique extérieure du Gouvernement Français, suivant les règles qui ont toujours guidé notre attitude dans toutes les affaires intéressant des pays étrangers.

Les engagements résultant de ces négociations sont déjà réglés en partie, et ne peuvent, pour le surplus, donner lieu à aucune préoccupation.

Avant de terminer ce Rapport, nous devons, comme tous les ans, retenir votre bienveillante attention sur notre personnel qui, par son dévouement, son activité et sa sollicitude pour les intérêts de la clientèle, contribue à assurer la réputation dont jouit notre Établissement, et qui est la base de sa prospérité.

Nous avons fait de nouveaux et importants sacrifices en vue d'améliorer la situation de nos Agents de tous ordres, sachant que l'accroissement des frais généraux en résultant sera compensé par le travail assidu de ces collaborateurs.

Nous avons, comme les exercices précédents, accordé de larges dotations à la Caisse de Retraites et de Prévoyance — qui possède déjà un patrimoine considérable, — ainsi qu'à l'Association Amicale de Secours et à la Caisse Mutuelle des Dames.

Ces Institutions de prévoyance et de mutualité, administrées par notre Personnel, continuent à rendre des services signalés à nos employés. Un diplôme de Grand Prix leur a été décerné à l'Exposition Universelle de Gand, où notre Établissement a lui-même obtenu ce diplôme dans chacune des classes : « Banques et Institutions de Crédit » et « Procédés de Colonisation ».

Nous avons acheté, en 1913, 1.840 parts de fondateur coûtant 469.924 fr. 35 c., montant que nous avons prélevé sur les bénéfices de l'exercice pour augmenter, suivant vos décisions antérieures, la Réserve spéciale constituée pour cet objet.

Cette Réserve s'élève maintenant à 1.918.992 fr. 48 c. représentant le coût de 30.339 parts.

Nous avons achevé, en 1913, l'installation de notre Siège Social dans la dernière partie formant l'angle de la rue du Conservatoire et de la rue Sainte-Cécile. Ces travaux ainsi terminés assurent le bon fonctionnement de nos Services et la commodité des rapports avec la clientèle.

Les dépenses nouvelles de construction, de premier établissement, installation de coffres-forts, etc., ont été, comme les années précédentes, complètement amorties.

Après ces divers prélèvements, déduction faite des frais généraux et charges fiscales, après extinction complète des créances douteuses et autres amortissements et provisions, le compte Profits et Pertes présente un solde créditeur de 18.064.816 fr. 12 c.

Nous vous proposons de fixer le dividende de l'exercice 1913 à 40 fr., dont un acompte de 12 fr. 50 c. a déjà été mis en distribution le 31 Janvier.

Si vous approuvez cette proposition, le solde de 27 fr. 50 c. sera payé sur nos 400.000 actions le 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

Les parts de fondateur auront droit à 6 fr. 8034 payables le 31 juillet, également sous déduction de l'impôt.

Le solde reporté à nouveau au crédit des actionnaires s'élèvera à 3.001.426 fr. 32 c.

Le mandat de M. Alexis ROSTAND, administrateur, est arrivé à son terme. Nous vous proposons sa réélection.

Depuis la clôture de l'exercice, nous avons été douloureusement éprouvés, dans les premiers jours de janvier, par la mort prématurée de M. Ernest Lazarus-Barlow, Directeur de nos Agences d'Angleterre et Membre de notre Conseil d'administration.

M. Lazarus-Barlow, qui appartenait depuis plus de vingt années à notre Etablissement, n'a cessé de rendre d'éminents services au Comptoir, auquel il avait voué un profond et fidèle attachement.

Vous vous associerez aux très vifs regrets que nous cause sa disparition.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MESSIEURS,

L'année 1913 a été encore troublée par de graves préoccupations politiques, qui ne sont pas entièrement dissipées aujourd'hui.

Et cependant, nous sommes heureux de vous le dire, les conséquences de cette situation ne se sont pas fait sentir d'une façon défavorable pour le Comptoir National d'Escompte.

Nous attirions, il y a un an, votre attention sur les dispositions spéciales de réserve et de prudence que les circonstances d'alors avaient imposées à votre Etablissement. La période difficile où nous nous sommes trouvés en 1913 a suggéré à votre Direction une ligne de conduite semblable mais ces mesures, sans restreindre l'activité sociale, n'ont pas eu d'autre effet que de fortifier encore, s'il en était besoin, la situation du Comptoir National d'Escompte.

Sans doute, les affaires d'émission n'ont pas eu la même importance que précédemment, mais votre Etablissement a vu s'accroître le nombre et le volume des affaires de banque proprement dites sur lesquelles votre Direction a concentré plus particulièrement ses efforts.

L'Exercice 1913 s'est terminé dans d'excellentes conditions, et les résultats acquis permettent à votre Conseil de vous proposer le maintien du dividende au chiffre de 40 francs que vous aviez fixé l'an dernier.

Toujours rigoureusement surveillée, la Trésorerie a eu ses disponibilités encore plus largement pourvues qu'en temps ordinaire. Nous l'avons

constaté tant par les états dressés chaque semaine que par les situations mensuelles que la Commission de Contrôle vise régulièrement.

La connaissance que nous avons eue des travaux du Comité de Direction et des délibérations du Conseil d'administration nous a montré que les opérations sociales étaient strictement faites dans les limites fixées par les statuts.

Nous avons procédé à de fréquentes vérifications dans les différents services de l'Établissement, en particulier dans les services des Titres, de la Caisse, du Portefeuille et de la Comptabilité; ces opérations nous ont toujours donné pleine satisfaction et nous trouvons ici avec plaisir l'occasion de rendre témoignage devant vous au zèle et à l'exactitude du personnel de la Société.

Quelques brèves explications sur les principaux chapitres du Bilan viendront confirmer les indications générales que nous vous avons données plus haut.

Le Portefeuille s'élève cette année à 1.004.360.544 fr. 87 c. en intéressante augmentation de 57.347.685 fr. 09 c. Ce compartiment est toujours l'objet des soins les plus avertis, ainsi que le prouve, cette année encore, la très faible proportion des mécomptes qui en résultent.

Les Reports, 57.412.601 fr. 39 c., sont consentis sur des titres nombreux, de négociation courante.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses, 7.510.175 fr. 01 c., sont en diminution de 438.892 fr. 29 c. et les Participations financières, 5.071.805 fr. 70 c., en augmentation de 132.272 fr. 30 c.

Ces deux chapitres comprennent de nombreuses valeurs dont l'estimation à l'inventaire ne laisse place à aucune perspective de moins-value.

Les Comptes courants débiteurs s'élèvent à 165.575.764 fr. 94 c., en augmentation de 31.926.193 fr. 86; les engagements qu'ils représentent sont de nature à ne laisser aucune préoccupation.

Les Avances garanties, 200.933.954 fr. 49 c., en augmentation de 13.950.218 fr. 43 c. se subdivisent, comme d'habitude, en avances sur documents et marchandises, avances commerciales et de banque avalisées et avances sur valeurs françaises et étrangères.

Les opérations de cet ordre sont l'objet d'un contrôle constant et minutieux.

Au Passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte s'élèvent à 694.734.449 fr. 38 c., en augmentation de 49.368.883 fr. 07 c., les Comptes courants créditeurs à 668.034.602 fr. 45 c., en augmentation de 56.351.742 fr. 89 c., les Bons à échéance fixe à 51.588.010 francs, en augmentation également de 1.852.073 fr. 45 c.

Le montant des Acceptations est de 174.849.206 fr. 19 c., en diminution de 11.323.157 fr. 84 c.

Enfin les Réserves diverses de la Société sont inscrites au 31 décembre 1913 pour 38.080.467 francs, et la Réserve spéciale « Parts de fondateur » pour 1.918.992 fr. 48 c., cette dernière somme étant la contre-partie du coût des 30.339 parts achetées jusqu'au 31 décembre dernier, soit de plus de la moitié des parts créées aux termes des statuts.

Toutes les dépenses de l'année relatives aux frais de premier établissement, aux coffres-forts, au mobilier et aux constructions nouvelles, ainsi que toutes les créances litigieuses ou douteuses, ont été intégralement amorties.

Après règlement des impôts et charges de toute nature, et après tous prélèvements, provisions et amortissements, le Compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice de 18.064.816 fr. 12 c., qui permet la distribution du dividende de 40 francs indiqué au début de ce rapport.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes de l'exercice 1913 tels qu'ils vous sont présentés.

Aux termes des statuts, M. DIETERLEN arrive cette année à l'expiration de son mandat; nous vous rappelons qu'il est rééligible.

GUSTAVE ROBERT,
PHILIPPE DIETERLEN,
AUGUSTE MARQUANT.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les Comptes de l'Exercice 1913

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler lors de votre dernière Assemblée générale.

Malgré les difficultés d'une période encore troublée, l'exercice 1913 a été satisfaisant et les résultats acquis permettent à votre Conseil de vous proposer de maintenir le dividende à 8 0/0, soit 40 francs par action, après avoir appliqué à l'évaluation de l'actif les règles de la plus rigoureuse prévoyance.

La situation générale du Comptoir est fidèlement et clairement résumée dans le Bilan qui est soumis à votre approbation. Elle est parfaitement saine et de nature à vous inspirer toute confiance.

Comme précédemment, tous les frais de premier établissement, ainsi que les dépenses pour les coffres-forts, le mobilier et les constructions nouvelles effectuées au cours de l'année, ont été amortis ; il en a été de même pour toute créance litigieuse ou douteuse.

Le Bilan au 31 décembre 1913 se totalise par 1.876.425.045 fr. 42 c., contre, au Bilan de l'exercice précédent, 1.777.285.762 fr. 79 c., soit en augmentation de 99.139.282 fr. 63 c.

L'examen des éléments qui le composent et sur lesquels les justifications les plus complètes nous ont été fournies, nous a démontré la progression intéressante de l'activité sociale dans les affaires professionnelles de banque.

Le Portefeuille atteint 1.004.360.544 fr. 87 c., en nouvelle augmentation de 57.347.685 fr. 09 c.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses, 7.510.175 fr. 01 c., et les Participations financières, 5.071.805 fr. 70 c., sensiblement au même niveau que l'an dernier, renferment des titres dont l'estimation dans l'inventaire a été faite de façon à ne laisser place qu'à de favorables réalisations.

Les Comptes courants débiteurs s'élèvent à 165.575.764 fr. 94 c., les Reports à 57.412.601 fr. 39 c., les Avances garanties à 200.933.954 fr. 49 c., les Comptes débiteurs par acceptations à 175.076.827 fr. 93 c.

Conformément à la résolution que vous avez votée en 1909, il a été acheté encore, en 1913, 1.840 parts de fondateur, dont le montant, 469.924 fr. 35 c., a été prélevé sur les produits de l'exercice. De ce chef, les deux comptes, « Parts de fondateur » à l'Actif et « Réserve spéciale Parts de fondateur » au Passif, sont chacun en augmentation de ce montant.

Par suite de l'amortissement des constructions de l'année, le compte Immeubles demeure sans changement à 15.841.544 francs.

Au Passif, les Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte présentent un montant de 694.734.449 fr. 38 c., en augmentation de 49.368.883 fr. 07 c., et les Comptes courants créditeurs un montant de 668.034.602 fr. 45 c., en augmentation de 56.351.742 fr. 89 c.

Les Acceptations figurent au Bilan pour 174.849.206 fr. 19 c., en diminution de 11.323.157 fr. 84 c.

Les Réserves diverses de la Société s'élèvent à 38.080.467 francs. En outre, la Réserve spéciale « Parts de fondateur » se monte à 1.918.992 fr. 48 c.

Après déduction des frais généraux, des impôts et charges de toute nature, des amortissements et provisions, le compte de Profits et Pertes présente un solde de 18.064.816 fr. 12 c. que votre Conseil vous propose de mettre en répartition.

Avec votre approbation, l'action recevra 8 0/0, soit 40 francs, et la part de fondateur, 6 fr. 8034, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

Le disponible de l'exercice, 395.286 fr. 77 c., non réparti et ajouté au solde précédent, 2.606.139 fr. 55 c., portera à 3.001.426 fr. 32 c. le montant reporté à nouveau au compte des Actionnaires.

Nous vous proposons d'approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes de l'exercice 1913 tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Paris, le 5 Mars 1914.

Les Commissaires des Comptes,

BOURGOIS,
DIETERLEN,
GIRAUD.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31

ACTIF

ESPÈCES EN CAISSE ET EN BANQUE	+	✓	Fr. 123.984.870 55	✓
PORTEFEUILLE	+	✓	1.004.360.544 87	✓
REPORTS	+	✓	57.412.601 39	✓
CORRESPONDANTS « Effets à l'Encaissement »	+	✓	94.277 221 53	✓
COMPTES COURANTS DÉBITEURS	+	✓	165.575.764 94	✓
RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES	+	✓	7.510.175 01	✓
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES	+	✓	5.071.805 70	✓
PARTS DE FONDATEUR C. N.			1.918.992 48	✓
AVANCES GARANTIES	+	✓	200.933.954 49	✓
COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	+	✓	175.076.827 93	✓
AGENCES HORS D'EUROPE	+	✓	17.574.357 32	✓
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	+	✓	6.886.385 21	✓
IMMEUBLES	+	✓	15.841.544 »	✓
TOTAL Fr. 1.876.425.045 42				

DÉCEMBRE 1913

PASSIF

CAPITAL	+	✓	Fr. 200.000.000 »	✓
RÉSERVES	}		statutaire Fr. 9.501.332 10	} 38.080.467 »
			diverses 19.675.000 »	
			spéciale 5.000.000 »	
			supplémentaire 1.100.000 »	
			immobilière 2.804.134 90	
28,5				
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	+	✓	Fr. 1.918.992 48	✓
COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE	+	✓	694.734.449 38	✓
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS	+	✓	668.034.602 45	✓
BONS A ÉCHÉANCE FIXE	+	✓	51.588.010 »	✓
ACCEPTATIONS	+	✓	174.849.206 19	✓
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	+	✓	26.548.362 25	✓
COMPTE DES ACTIONNAIRES	+	✓	2.606.139 55	✓
PROFITS ET PERTES (Exercice 1913)	+	✓	18.064.816 12	✓
TOTAL Fr. 1.876.425.045 42				

7.5
121

3999459

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

RÉPARTITION :			
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :			
5 % sur 18.064.816 fr. 12 c., bénéfices nets de l'exercice	903.240	80	
AUX ACTIONNAIRES :			
Intérêts Fr. 25 », sur 400.000 actions 10.000.000 »	16.000.000	»	
Dividende — 15 », — — 6.000.000 »			
ENSEMBLE Fr. 40 » par action, soit 8 %.			
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :			
Article 40 des Statuts	358.078	75	18.064.816 12
AUX PARTS DE FONDATEUR :			
Articles 40 et 41 des Statuts	408.209	80	
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :			
Disponible de l'exercice non réparti et reporté à nouveau	395.286	77	
Fr.	18.064.816	12	

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1913

CRÉDIT

INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS,			
déduction faite des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	18.719.135	27	
A déduire, PRÉLÈVEMENTS POUR :			
RÉSERVE IMMOBILIÈRE Fr. 184.394 80	654.319	15	
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. » 469.924 35			
Fr.	18.064.816	12	

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 30 Mars 1914.

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, ceux de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve les comptes de l'exercice 1913, tels qu'ils viennent d'être présentés et détaillés, et arrête, en conséquence, à la somme de 18.064.816 fr. 12 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

Deuxième Résolution

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'exercice 1913, à 40 francs par action.

Un acompte de 12 fr. 50 c. ayant été distribué le 31 janvier dernier, le solde, soit 27 fr. 50 c. par action, sera payé à partir du 31 juillet prochain, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

La répartition de 6 fr. 8034 par part de fondateur, pour le même exercice, sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'exercice 1913, montant à 395.286 fr. 77 c., est ajouté au solde non réparti des exercices précédents s'élevant à 2.606.139 fr. 55 c., ce qui portera à 3.001.426 fr. 32 c. le montant reporté à nouveau au Compte des Actionnaires.

Troisième Résolution

L'Assemblée générale réélit M. Alexis Rostand, administrateur sortant et rééligible.

Elle donne quitus de la gestion de M. Ernest Lazarus-Barlow, administrateur, décédé.

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale réélit M. Philippe Dieterlen, membre sortant et rééligible de la Commission permanente de contrôle.

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale réélit MM. Bourgois, Dieterlen et Giraud Commissaires des Comptes, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'exercice 1914, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement d'un ou deux d'entre eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Elle fixe à 1.500 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

Sixième Résolution

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 23 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs toutes les autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir.

OPÉRATIONS

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ESCOMPTE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* escompte le papier de commerce sur Paris, la Province, les Colonies et l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est le seul établissement français qui ait des Agences aux Indes Anglaises, en Australie, à Madagascar, et qui puisse délivrer, pour ces contrées, des lettres de crédit ou de recommandation auprès de ses propres Agences. Il a aussi des Succursales dans les principales villes de France, ainsi qu'à Londres, Liverpool et Manchester, en Belgique, en Tunisie et en Égypte (Voir le tableau d'autre part).

RECOUVREMENTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de l'encaissement des effets de commerce, mandats, factures, quittances, etc., sur Paris, la Province, les Colonies et l'Étranger, à des conditions qui sont déterminées dans un tarif spécial.

DÉPOTS A VUE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit, en compte de dépôt productif d'intérêt, des fonds qui sont constamment à la disposition des déposants. Un carnet de chèques est délivré sur sa demande à chaque titulaire de compte.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des Bons à échéance fixe aux taux d'intérêts ci-après :

De 6 mois à 11 mois 1/2	1 1/2 %
De 1 an à 2 ans	2 %
Au delà de 2 ans et jusqu'à 4 ans	3 %

— 25 —

Les bons sont à ordre ou au porteur au choix du déposant.

Les intérêts sont représentés par des bons d'intérêts également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du déposant.

Les bons de capital et d'intérêts peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES ET ENVOIS DE FONDS

dans toutes les localités de France et de l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre, contre provision préalable, des chèques et des mandats sur la France et l'Étranger.

Il se charge de transmettre des ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

La commission varie suivant le lieu de paiement et la forme du crédit.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* assure d'office, aux frais de ses clients, tous les envois d'espèces, de billets de banque ou de titres au porteur qu'il a à leur faire.

ACHAT ET VENTE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

OUVERTURE DE CRÉDITS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* achète et vend à tous ses guichets à Paris, en Province et à l'Étranger, les monnaies et billets de banque étrangers.

Il ouvre, contre provision ou moyennant une garantie agréée par le Conseil d'administration, des crédits libres ou documentaires sur tous les pays du monde.

LETTRES DE CRÉDIT

pour voyages.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des lettres de crédit sur tous pays, ainsi que des lettres de crédit circulaires payables dans le monde entier.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* a organisé à sa **Succursale**, 2, place de l'Opéra, un service pour les voyageurs et le paiement des lettres de crédit émises sur ses caisses. (Salons de lecture et de correspondance, service de réception des lettres des accrédités, cabine téléphonique, bureau de poste, etc.).

MANDATS DE VOYAGE

Indépendamment des lettres de crédit, le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre également des *Mandats de Voyage*. Ces mandats sont payables dans le monde entier, et indiquent, pour la plupart des pays, la somme fixe que le bénéficiaire doit toucher en la *monnaie locale*, de sorte qu'il n'a pas à se préoccuper des questions de change.

Ces mandats offrent donc aux voyageurs et touristes des commodités indiscutables en même temps qu'une grande sécurité.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES MARITIMES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle dans les grands ports de mer, a organisé un service spécial pour les prêts hypothécaires sur navires français ou francisés. Les demandes de prêts peuvent être adressées indifféremment au siège social, 14, rue Bergère, ou à l'une quelconque des agences du *Comptoir National*, en France ou à l'Étranger.

Sur les navires en construction dans les chantiers maritimes, le *Comptoir National* prête sur hypothèque, dans les termes des Lois du 10 juillet 1885 et du 10 Avril 1902, les derniers 50 % du prix dû aux constructeurs.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* met à la disposition du public, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers ou des compartiments de coffres-forts au Siège social, 14, rue Bergère, à la Succursale, 2, place de l'Opéra, aux bureaux de quartier A, 147, boulevard Saint-Germain, N, 35, avenue Mac-Mahon, U, 49, avenue des Champs-Élysées, AT, 12, boulevard Raspail, et dans les principales agences en France.

Une serre spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., pouvant contenir de l'argenterie, des objets précieux, etc.

VALEURS DE PLACEMENT

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre, sur simple demande et **sans aucun frais**, des obligations des Chemins de fer du Nord, de

Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, d'Orléans, du Midi, aux mêmes cours que ceux auxquels les délivrent les Compagnies elles-mêmes.

Il délivre immédiatement à ses guichets des obligations de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, des Bons Panama, etc.

AVANCES SUR TITRES

Le *Comptoir National* prête sur titres français et étrangers au porteur, à des conditions qui varient suivant la nature des valeurs.

L'emprunteur peut se libérer à toute époque, même partiellement.

En outre, le *Comptoir National* ouvre, sur dépôt de titres au porteur, des *Comptes courants garantis* qui permettent aux titulaires de prélever, de verser, de prélever à nouveau et ainsi de suite, suivant leurs besoins et conventions, toutes sommes dans les limites et conditions du crédit qui leur a été consenti.

Des carnets de chèques sont remis sur demande pour l'usage de ces comptes.

ORDRES DE BOURSE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de faire exécuter à la Bourse de Paris et sur toutes les autres places en France et à l'Étranger les ordres d'achat et de vente qui lui sont transmis par ses clients.

Les titres achetés garantissent à la Société le montant de l'opération et le solde du compte de l'acheteur, si ce compte est débiteur.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ordre de Bourse ou à toute demande de paiement qui lui seraient transmis par dépêche, à moins que le client ne se soit mis, au préalable, d'accord avec lui sur un code spécial, de manière à prévenir les abus. Il décline toute responsabilité pour les erreurs provenant du fait de l'Administration des Télégraphes.

RENSEIGNEMENTS SUR LES VALEURS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* possède un service d'*Études financières* chargé spécialement d'étudier toutes les affaires industrielles, commerciales et financières, françaises et étrangères, cotées ou non cotées, qui peuvent attirer l'attention des porteurs de titres. Ce service compulse journalièrement tous documents, de quelque nature qu'ils soient, pouvant permettre d'apprécier la valeur des entreprises dont les actions ou obligations

sont offertes au public, et, de cette façon, les clients du *Comptoir National* peuvent, lorsqu'ils en font la demande par l'entremise du siège où ils ont leur compte, être constamment renseignés sur l'origine et la marche des affaires qui les intéressent.

DÉPOTS DE TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en dépôt les titres de toute nature, français ou étrangers, nominatifs ou au porteur. Il encaisse d'office les coupons des titres déposés et les porte au crédit du déposant.

Le déposant reçoit un récépissé spécial, avec indication des numéros et de la nature des titres. Ce récépissé est nominatif, il n'est cessible ni par simple tradition ni par endossement.

Les récépissés sont soumis au timbre de 0 fr. 60 c.

Afin de pouvoir encaisser en temps utile les intérêts des titres déposés dans ses caisses, le *Comptoir National d'Escompte de Paris* en détache les coupons vingt jours avant l'échéance.

Le déposant devra avoir soin de présenter ou de faire présenter son récépissé chaque fois qu'il y aura un changement dans le stock des titres déposés, par suite de vente, de remboursement, de retrait partiel, et ce, afin que mention puisse en être faite sur ladite pièce.

Les actions et parts de fondateur du *Comptoir National d'Escompte de Paris* ne sont pas soumises au droit de garde. Il en est de même pour ses Bons à échéance.

DÉPOTS DE TITRES

dans les agences du *Comptoir National d'Escompte de Paris*
à l'étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit les dépôts dans ses agences à l'étranger.

Les clients qui ont déposé leurs titres dans ces agences peuvent, moyennant préavis, les retirer dans les villes de France ou de l'étranger ou le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est établi.

Ces agences sont organisées pour recevoir les dépôts de titres ; elles encaissent les coupons des titres déposés dans leurs caisses. Le montant de ces coupons est payé, sur la demande des déposants, dans l'un des sièges du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, en France ou à l'étranger.

SOUSCRIPTIONS

OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de souscrire sans commission à toutes les émissions de titres faites à Paris. Les souscriptions dans les départements ou à l'étranger supportent les frais de route des fonds et des titres, ainsi qu'une commission quand il y a lieu.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge également de toutes opérations sur titres, telles que versements, libérations, renouvellements de feuilles de coupons, timbrages, transferts, encaissements de titres amortis, etc., suivant conditions spéciales.

GARANTIE contre les RISQUES

de REMBOURSEMENT des TITRES AU PAIR

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de garantir contre les risques de remboursement les titres cotés au-dessus du pair.

Une notice détaillée contenant les différentes natures de valeurs auxquelles le *Comptoir* peut donner cette garantie est envoyée sur demande.



IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 8169-3-14.
